

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Adstock tenue le lundi, 6 février 2017 à 19h30 en la salle du centre communautaire intergénérationnel, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Stéphanie B.-Gaulin et Nicole Champagne, messieurs les conseillers Pierre Quirion, Nelson Turgeon et Stéphane Thivierge, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal Binet.

Le directeur général et secrétaire-trésorier assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. À l'ouverture de la séance, je note l'absence de la conseillère Martine Poulin.

Au début de cette séance, le premier magistrat invite les gens à observer un moment de silence en guise de soutien moral à la communauté musulmane affectée par la tragédie meurtrière du 29 janvier dernier. Au terme du moment de silence et avant de déclarer la séance ouverte, Monsieur le Maire remercie les gens et souhaite la bienvenue aux quelque 20 personnes présentes à cette séance.

17-02-022

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbal : approbation des textes du mois de janvier 2017 et suivi;
5. Autorisation de paiement des dépenses du mois de janvier 2017;
6. Dépôt des états financiers non vérifiés au 30 janvier 2017;
7. Avis de motion : projet de règlement d'emprunt aux fins d'autoriser et de rembourser les dépenses engendrées par des travaux de mise à niveau du centre sportif Mariette et Joseph Faucher;
8. Adoption du règlement d'emprunt numéro 201-16 aux fins d'autoriser et de rembourser les dépenses engendrées par des travaux d'infrastructures, par la construction d'une conduite d'amenée et le remplacement du réseau de distribution d'eau potable pour les usagers du lac Jolicoeur;
9. Règlement d'emprunt numéro 201-16 aux fins d'autoriser et de rembourser les dépenses engendrées par des travaux d'infrastructures, par la construction d'une conduite d'amenée et le remplacement du réseau de distribution d'eau potable pour les usagers du lac Jolicoeur : accès au registre référendaire des personnes habiles à voter;
10. Projet de construction d'une conduite d'amenée et le remplacement du réseau de distribution d'eau potable pour les usagers du lac Jolicoeur : autorisation à SNC Lavalin de présenter, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, une demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCC;
11. Dépôt et approbation de la liste des personnes endettées envers la municipalité;
12. Autorisation d'expédition des avis d'arrérages de taxes;
13. Vente pour taxes impayées : mandat au directeur général et secrétaire-trésorier;
14. Constitution et affectation à une réserve financière d'un montant en vue du renouvellement du matériel roulant;
15. Réserve financière, financement du règlement d'emprunt numéro 175-15 : affectation d'un montant;

16. Embauche du directeur de l'urbanisme et des communications : approbation du contrat et autorisation de signature;
17. Nomination au comité de suivi de la Politique des familles et des aînés de la municipalité;
18. Projet «visite virtuelle de la municipalité» : mandat à Nadeau Photo Solution;
19. Dossier Groupe Nadeau inc. : recommandation municipale auprès de la CPTAQ;
20. Regroupement pour un Québec en santé : appui pour la poursuite des investissements;
21. Projet de prise en charge du projet Bouge avec Ally Hop;
22. Projet communautaire financé par le programme «Fonds de développement des territoires–MRC des Appalaches», moniteurs/sauveteurs : appui au projet et engagement financier;
23. Projet communautaire financé par le programme «Fonds de développement des territoires – MRC des Appalaches», modules de jeux et station de mise en forme/terrain communautaire du Grand lac Saint-François : appui au projet et engagement financier;
24. Projets financés par le programme «Fonds de développement des territoires – MRC des Appalaches, volet projets structurants» : dépôt des recommandations du comité local et appui aux divers projets;
25. Reconnaissance des 25 ans d'ancienneté : autorisation d'un budget;
26. Gestion de la salle du centre communautaire intergénérationnel : autorisation de signature d'un protocole d'entente;
27. Projet d'insonorisation de la salle communautaire du centre intergénérationnel : participation financière, autorisation d'achat et d'installation de divers équipements et mode de financement;
28. Vente du lot 5 990 289 au ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs : modalités, mandat au notaire et autorisation de signature;
29. Collecte et transport des boues septiques : dépôt des soumissions, octroi du contrat et autorisation de signatures;
30. Congrès de la COMBEQ : autorisation d'inscription;
31. Travaux environnementaux 2017 : approbation et autorisation des versements des subventions;
32. Acquisition d'un terrain appartenant à la société Gestion Bois Le Duc S.E.N.C. : mandat au notaire, autorisation de signatures et mode de financement;
33. Fourniture de béton bitumineux : dépôt des soumissions, octroi du contrat et mode de financement;
34. Fourniture de pierre et gravier : dépôt des soumissions et octroi des contrats;
35. Travaux d'infrastructures chemin Sacré-Cœur Ouest / route du lac Saint-François : dépôt des soumissions, octroi du contrat et mode de financement;
36. Travaux financés conjointement par le programme de subvention AIRRL, par le règlement d'emprunt numéro 175-15 et par une réserve financière : décret des travaux, octroi des contrats et des mandats d'honoraires professionnels;
37. Travaux prévus au règlement d'emprunt numéro 175-15 : décret des travaux et mode de financement;
38. Travaux connexes financés conjointement par le programme de subvention AIRRL, par le règlement d'emprunt numéro 175-15 et par une réserve financière : octroi de contrats et de mandats d'honoraires professionnels;
39. Projet de prolongement de la rue Martin : dépôt d'une soumission d'honoraires professionnels et octroi d'un mandat;

40. Projet de prolongement de la rue Réjean : dépôt d'une soumission d'honoraires professionnels et octroi d'un mandat;
41. Affaires diverses :
 - 41.1 Projet pilote en partenariat avec la MRC des Appalaches financé par le Fonds de développement des territoires, préservation des paysages : appui au projet et engagement;
 - 41.2 Cadre de la négociation de la convention collective;
42. Correspondance et rapports;
43. Période de questions;
44. Levée de la séance.

Suite aux ajouts inscrits au point «Affaires diverses»,
Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-02-023

PROCÈS-VERBAL : ADOPTION DES TEXTES DU MOIS DE JANVIER 2017

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes du procès-verbal de la séance du mois de janvier 2017 transmis électroniquement, ceux-ci les déclarant conformes aux discussions,

Il est alors proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-02-024

DÉPENSES ET APPROBATION DE PAIEMENT

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

Il est alors proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 449 481.48 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS AU 30 JANVIER 2017

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les états financiers non vérifiés au 30 janvier 2017 transmis préalablement par voie électronique à chacun des élus.

Monsieur le maire invite les élus municipaux à prendre connaissance des données inscrites aux états financiers. Advenant des questionnements, ceux-ci n'ont qu'à contacter le directeur général et secrétaire-trésorier pour obtenir les explications.

AVIS DE PROJET RÈGLEMENT D'EMPRUNT AUX FINS D'AUTORISER ET DE REMBOURSER LES DÉPENSES ENGENDRÉES PAR DES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DU CENTRE SPORTIF MARIETTE ET JOSEPH FAUCHER

MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller Nelson Turgeon qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement d'emprunt aux fins d'autoriser et de rembourser les dépenses engendrées par des travaux de mise à niveau du centre sportif Mariette et Joseph Faucher. Ce projet, financé en partie par le programme PIC-150, est sommairement évalué à quelque 1,3 millions \$.

17-02-025

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 201-16 AUX FINS D'AUTORISER ET DE REMBOURSER LES DÉPENSES ENGENDRÉES PAR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES, PAR LA CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'AMENÉE ET LE REMPLACEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE POUR LES USAGERS DU LAC JOLICOEUR

ATTENDU que la municipalité d'Adstock construit une conduite d'amenée et remplace le réseau de distribution d'eau potable pour les usagers du lac Jolicoeur;

ATTENDU que la municipalité réalise des travaux d'infrastructures dans ce secteur;

ATTENDU la présentation du projet au programme de subvention FEPTEU;

ATTENDU qu'un montant de 4 136 939 \$, incluant les frais incidents, les imprévus, les taxes nettes applicables, les frais de financement temporaire et les frais d'émission est nécessaire pour mener à terme le projet;

ATTENDU qu'un montant de 2 875 385 \$ représentant 83 % des coûts admissibles est versé par le programme FEPTEU;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour en acquitter le coût;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller Pierre Quirion lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi, 7 novembre 2016;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont préalablement reçu, conformément à l'article 445 du code municipal, une copie des textes du projet de règlement;

ATTENDU que ceux-ci déclarent l'avoir lu, renoncent à sa lecture et s'en déclarent satisfaits;

ATTENDU les explications sommaires rendues par Monsieur le Maire concernant la portée du règlement numéro 201-16;

ATTENDU que toutes les formalités relatives à l'adoption du règlement ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu que le règlement d'emprunt portant le numéro 201-16 aux fins d'autoriser et de rembourser les dépenses engendrées par des travaux d'infrastructures, par la construction d'une conduite d'amenée et le remplacement du réseau de distribution d'eau potable pour les usagers du lac Jolicoeur, soit adopté. (Voir le livre des règlements)

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-02-026

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 201-16 AUX FINS D'AUTORISER ET DE REMBOURSER LES DÉPENSES ENGENDRÉES PAR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES, PAR LA CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'AMENÉE ET LE REMPLACEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE POUR LES USAGERS DU LAC JOLICOEUR : ACCÈS AU REGISTRE RÉFÉRENDAIRE DES PERSONNES HABLES À VOTER

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Et résolu que le règlement portant le numéro 201-16 concernant un emprunt aux fins d'autoriser et de rembourser les dépenses engendrées par des travaux d'infrastructures, par la construction d'une conduite d'amenée et le remplacement du réseau de distribution d'eau potable pour les usagers du lac Jolicoeur soit soumis aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur desservi pour qu'elles puissent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 532 à 560 de la «*Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*».

Lesdites personnes habiles à voter sur le règlement auront accès à un registre tenu à leur intention, de neuf heures (9h00) à dix-neuf heures (19h00), le mercredi, 1^{er} mars 2017 au bureau de la municipalité d'Adstock, celui-ci étant situé au 35, rue Principale Ouest, Adstock.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-02-027

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'AMENÉE ET LE REMPLACEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE POUR LES USAGERS DU LAC JOLICOEUR : AUTORISATION À SNC LAVALIN DE PRÉSENTER, POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK, UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AUPRÈS DU MDDELCC

ATTENDU le projet de construction d'une conduite d'amenée et le remplacement du réseau de distribution d'eau potable pour les usagers du lac Jolicoeur;

ATTENDU qu'une demande de certificat d'autorisation doit être déposée auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) afin d'obtenir les approbations nécessaires en vue de l'exécution des travaux;

ATTENDU le mandat d'honoraires professionnels accordé à SNC Lavalin relatif à ce dossier en vertu de la résolution portant le numéro 17-01-007;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser le dépôt d'une demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser la firme SNC Lavalin à soumettre, auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), pour et au nom de la municipalité d'Adstock, la demande de certificat d'autorisation, en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, pour réaliser le projet de construction d'une conduite d'amenée et le remplacement du réseau de distribution d'eau potable pour les usagers du lac Jolicoeur;

- d'informer le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), que la municipalité d'Adstock s'engage à transmettre, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-02-028

DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

Conformément à l'article 1022 du Code municipal, le directeur général et secrétaire-trésorier doit déposer, au conseil, la liste des personnes endettées envers la municipalité ainsi que le solde y figurant (204 813.15 \$).

À cet égard,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Et résolu d'approuver, telle que présentée par le directeur général et secrétaire-trésorier, la liste des personnes endettées envers la municipalité au 1^{er} février 2017.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-02-029

AUTORISATION D'EXPÉDITION DES AVIS D'ARRÉRAGES DE TAXES

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Et résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à expédier les avis d'arrérages de taxes à tous les propriétaires d'immeubles dont les taxes municipales de l'année 2015 ne sont pas acquittées. À même cette communication, le directeur général et secrétaire-trésorier informera les susdits propriétaires que la date limite de paiement des taxes dues est fixée au 10 mars 2017 et, qu'après cette date, leur dossier pourrait être déposé à la MRC des Appalaches et que leur immeuble pourra être vendu pour non-paiement de taxes municipales, le cas échéant.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-02-030

VENTE POUR TAXES IMPAYÉES : MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Le directeur général et secrétaire-trésorier soumet, au conseil municipal, la liste des propriétaires dont leur immeuble pourrait être vendu pour non-paiement de taxes municipales.

Il est alors proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, à la MRC des Appalaches et dans les délais prescrits, les dossiers pour lesquels des taxes de 2015 pourraient être prescrites afin que ces immeubles soient vendus pour non-paiement de taxes municipales.

De plus, autorisation est également donnée au directeur général et secrétaire-trésorier d'agir, la journée de la vente, comme enchérisseur afin de protéger la créance de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-02-031

CONSTITUTION ET AFFECTATION À UNE RÉSERVE FINANCIÈRE D'UN MONTANT EN VUE DU RENOUELEMENT DU MATÉRIEL ROULANT

ATTENDU que les membres du conseil municipal prévoient, au cours des prochaines années, renouveler du matériel roulant;

ATTENDU que ceux-ci désirent réserver des sommes dès maintenant pour palier à cette éventualité;

ATTENDU que le conseil municipal, à même son taux d'imposition 2017, a imposé un taux de 0.02 \$ par 100 \$ d'évaluation devant être réservé et servir, le moment venu, pour diminuer le coût d'acquisition lors du renouvellement du matériel roulant;

ATTENDU que ce taux de 0.02 \$ par 100 \$ d'évaluation équivaut à un montant totalisant 80 023 \$;

ATTENDU que le conseil municipal crée une réserve financière et y affecte la somme perçue à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu de constituer une réserve financière intitulée «Renouvellement matériel roulant» et d'y affecter, à même le revenu de taxes municipales 2017, la somme de 80 023 \$ en vue du renouvellement du matériel roulant de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-02-032

RÉSERVE FINANCIÈRE, FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 175-15 : AFFECTATION D'UN MONTANT

ATTENDU que le conseil municipal a adopté, au cours de l'année 2015, le règlement d'emprunt numéro 175-15 en vue d'acquérir certains équipements et réaliser des travaux d'infrastructures;

ATTENDU que le conseil municipal, à même son taux d'imposition 2017, a imposé un taux de 0.03 \$ par 100 \$ d'évaluation devant être réservé et servir à rembourser une partie de l'emprunt lors du financement permanent;

ATTENDU que ce taux de 0.03 \$ par 100 \$ d'évaluation équivaut à un montant de 120 034 \$;

ATTENDU que le conseil municipal affecte la somme perçue à la réserve constituée spécialement à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu d'affecter, à la réserve spécialement constituée à cet effet, la somme de 120 034 \$ provenant du revenu de taxes municipales 2017 en vue de rembourser une partie de l'emprunt lors du financement permanent du règlement d'emprunt numéro 175-15.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-02-033

**EMBAUCHE DU DIRECTEUR DE L'URBANISME ET DES COMMUNICATIONS :
APPROBATION DU CONTRAT ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU que la municipalité d'Adstock crée le poste-cadre de directeur de l'urbanisme et des communications;

ATTENDU que monsieur Jérôme Grondin a satisfait aux exigences de la municipalité au terme du processus d'embauche;

ATTENDU que tous les membres du conseil affirment avoir pris connaissance du document et s'en déclarent satisfaits;

ATTENDU qu'il y a lieu de confirmer monsieur Grondin dans ses fonctions;

ATTENDU qu'il y a également lieu d'autoriser la signature de l'entente normative et salariale intervenue entre les parties au terme d'une négociation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Et résolu ce qui suit :

- d'embaucher monsieur Jérôme Grondin à titre de directeur de l'urbanisme et des communications;
- d'approuver le document contenant les conditions de travail du directeur;
- d'autoriser Monsieur le Maire Pascal Binet, maire, à signer, pour et au nom de la municipalité d'Adstock, l'entente normative et salariale intervenue entre la municipalité et monsieur Grondin.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-02-034

**NOMINATION AU COMITÉ DE SUIVI DE LA POLITIQUE DES FAMILLES ET
DES AÎNÉS DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU l'adoption, le 7 novembre 2016, du plan d'action et de la Politique des familles et des aînés de la municipalité d'Adstock;

ATTENDU que le cheminement des démarches PFM et MADA nécessite la mise en place d'un comité de suivi de la politique;

ATTENDU que la municipalité d'Adstock veut s'assurer d'un suivi efficace en ce qui a trait à la mise en œuvre des mesures identifiées dans le plan d'action;

ATTENDU que les gens ayant travaillé à l'élaboration de cette politique souhaitent poursuivre leur implication;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu ce qui suit :

- que la municipalité procède à la création du Comité famille et aînés dont l'objectif sera d'assurer le suivi de la mise en œuvre des mesures identifiées dans le plan d'action de la Politique des familles et des aînés. Ce comité sera sous la responsabilité de l' élu responsable des questions familiales et aînées (RQFA);
- que le Comité famille et aînés sera composé des membres suivants :

- de mesdames Mireille Lessard, Chloé Nadeau, Milène Rhéaume, Marie-Claude Larose, Marielle Lessard, Lorraine Bolduc, Marjolaine Jacques, Lise Lachance et de monsieur Jean-Guy Marois, tous citoyens d'Adstock;
 - de madame Stéphanie B.-Gaulin à titre de responsable des questions familiales et aînées (RQFA);
 - de monsieur Justin Lessard Nadeau à titre de coordonnateur du service des loisirs, de la culture et des relations avec les organismes communautaires;
 - de monsieur Jérôme Grondin à titre d'employé responsable de la Politique des familles et des aînés;
 - de madame Louise Nadeau à titre de conseillère adjointe en développement rural à la SDE région de Thetford;
 - de madame Carole Roy à titre d'organisatrice communautaire du CISSS de Chaudière-Appalaches;
- que le Comité famille et aînés aura comme mandat :
 - d'assurer le suivi et la concrétisation des actions mises de l'avant dans le plan d'action;
 - d'informer les citoyens en diffusant un bilan annuel des réalisations liées au plan d'action;
 - de travailler en concertation et en coopération avec les partenaires et les organismes locaux afin de faciliter la réalisation des mesures.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-02-035

PROJET «VISITE VIRTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ» : MANDAT À NADEAU PHOTO SOLUTION

La firme «Nadeau Photo Solution», suite à la présentation leur produit et en vertu de la proposition datée du 10 janvier 2017 offre, à la municipalité d'Adstock, de fournir une visite virtuelle de certains lieux de la municipalité.

Suivant cette présentation,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Et résolu de confier, à «Nadeau Photo Solution», en vertu de leur proposition datée du 10 janvier 2017, un mandat au montant de 1 868.36 \$, taxes applicables incluses pour la fourniture de 12 panoramas de lieux de la municipalité.

Il est également résolu de puiser cette somme au poste budgétaire 02 62900 345. Ce poste budgétaire est spécifiquement attribué à des activités moussant l'image et faisant la promotion de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-02-036

DOSSIER GROUPE NADEAU INC. : RECOMMANDATION MUNICIPALE AUPRÈS DE LA CPTAQ

ATTENDU que Groupe Nadeau inc. est propriétaire du lot rénové 5 448 608 du cadastre du Québec;

ATTENDU que le Conseil municipal d'Adstock a pris connaissance d'une demande en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* par laquelle le demandeur, Groupe Nadeau inc., souhaite obtenir le renouvellement de la décision au dossier numéro 361 096, laquelle autorise l'exploitation d'une carrière, selon des conditions établies, sur une superficie d'environ 2,5 hectares;

ATTENDU le rapport de l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité d'Adstock daté du 31 janvier 2017 précisant que toute autorisation recherchée en ladite demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité;

ATTENDU que la notion «qu'il n'y a pas ailleurs, sur le territoire de la municipalité, des espaces appropriés disponibles et hors de la zone agricole pour réaliser le projet en question» n'est pas pertinente dans cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu ce qui suit :

- d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec que le projet du demandeur d'obtenir le renouvellement de la décision au dossier numéro 361 196, tel que décrit au formulaire, ne va pas à l'encontre de la réglementation municipale présentement en vigueur;
- d'informer la CPTAQ que la notion devant être précisée «qu'il n'y a pas ailleurs, sur le territoire de la municipalité, des espaces appropriés disponibles et hors de la zone agricole pour réaliser le projet en question», n'est aucunement pertinente dans cette demande;
- d'aviser l'organisme régissant la zone agricole que la municipalité d'Adstock appuie la demande;
- de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder telle autorisation;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou son représentant à signer et à acheminer, à qui de droit, tout document pertinent aux fins de ce qui est par les présentes résolu dont, notamment, mais sans limitation, la partie du formulaire de ladite demande constituée des sections 5, 6 et 7 de même que la partie dudit formulaire intitulée «accusé de réception».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-02-037

REGROUPEMENT POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ : APPUI POUR LA POURSUITE DES INVESTISSEMENTS

ATTENDU qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

ATTENDU que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux;

ATTENDU que la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

ATTENDU que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation des marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu ce qui suit :

- de signifier notre appui au Regroupement pour un Québec en santé et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :
 1. de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
 - a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 - b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation de sucre;
 2. d'acheminer les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.
- d'acheminer copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-02-038

PROJET DE PRISE EN CHARGE DU PROJET «BOUGE AVEC ALLY HOP»

ATTENDU que depuis plusieurs années, le regroupement «Bouge Bien Bouffe Bien en Appalaches» est en charge du projet «Bouge avec Ally Hop»;

ATTENDU que Québec en Forme cessera sous peu de soutenir financièrement ce projet de «Bouge Bien Bouffe Bien en Appalaches»;

ATTENDU qu'afin de pérenniser l'action, le regroupement «Bouge Bien Bouffe Bien en Appalaches» demande donc aux municipalités de s'impliquer financièrement dans l'organisation de ces activités;

ATTENDU que l'activité a lieu sur le territoire de la municipalité d'Adstock depuis plus de trois (3) ans;

ATTENDU que cette activité est en hausse constante de popularité chez nos résidents;

ATTENDU que cette activité cadre parfaitement dans la Politique familiale et des aînés de la municipalité d'Adstock;

ATTENDU que l'activité serait financée en partie par un budget octroyé par «Bouge Bien Bouffe Bien en Appalaches» pour les trois (3) prochaines années;

ATTENDU la recommandation émise par le coordonnateur des loisirs enjoignant le conseil municipal d'appuyer le projet de pérennisation du projet «Bouge avec Ally Hop»;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu d'entériner la recommandation du coordonnateur et de confirmer notre engagement à offrir, sur le territoire de la municipalité d'Adstock, le programme «Bouge avec Ally Hop» pendant trois (3) années consécutives à raison d'une session par année, et ce, à partir du calendrier 2017-2018 jusqu'à la fin de la saison 2019-2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-02-039

PROJET COMMUNAUTAIRE FINANCÉ PAR LE PROGRAMME «FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES», MONITEURS/SAUVETEURS : APPUI AU PROJET ET ENGAGEMENT FINANCIER

ATTENDU que le projet communautaire de moniteurs/sauveteurs nous apparaît comme étant un projet à caractère structurant tel que défini dans le programme «*Fonds de développement des territoires – volet projets structurants pour améliorer les milieux de vie*» de la MRC des Appalaches 2016-2017;

ATTENDU que ledit projet est un projet à caractère inter-municipal puisqu'il répond aux besoins de plusieurs communautés;

ATTENDU que ce projet s'inscrit dans la vision et les priorités de développement de la MRC des Appalaches;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu ce qui suit :

- d'appuyer le projet tel que défini précédemment et de mandater la Ville de Thetford Mines de soumettre, pour et au nom de la municipalité d'Adstock, une demande d'aide financière au montant de 23 526 \$ dans le programme «*Fonds de développement des territoires – volet projets structurants pour améliorer les milieux de vie*» de la MRC des Appalaches;
- de confirmer que la municipalité d'Adstock s'engage à contribuer au projet pour un montant de 100 \$ en partenariat avec les municipalités participantes.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-02-040

PROJET COMMUNAUTAIRE FINANCÉ PAR LE PROGRAMME «FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES», MODULES DE JEUX ET STATION DE MISE EN FORME/TERRAIN COMMUNAUTAIRE DU GRAND LAC SAINT-FRANÇOIS : APPUI AU PROJET ET ENGAGEMENT FINANCIER

ATTENDU que le projet d'achat et d'installation de modules de jeux et d'une station de mise en forme au terrain communautaire du Grand lac Saint-François nous apparaît comme étant un projet structurant tel que défini dans le programme «*Fonds de développement des territoires – volet projets structurants pour améliorer les milieux de vie*» de la MRC des Appalaches 2016-2017;

ATTENDU que ce projet s'inscrit dans la vision et les priorités de développement de la MRC des Appalaches;

ATTENDU que ledit projet est un projet à caractère inter-municipal puisqu'il répond aux besoins de plus d'une communauté;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Et résolu ce qui suit :

- d'appuyer, dans le cadre du programme «*Fonds de développement des territoires – volets structurants pour améliorer les milieux de vie*» de la MRC des Appalaches, une demande d'aide financière au montant de 16 000 \$ pour le projet d'achat et d'installation de modules de jeux et d'une station de mise en forme au terrain communautaire du Grand lac Saint-François;
- de confirmer que la municipalité d'Adstock s'engage à contribuer à ce projet pour un montant de 3 000 \$, lequel montant est puisé à même le budget d'opération 2017 consenti par le fonds stratégique.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-02-041

PROJETS FINANCÉS PAR LE PROGRAMME «FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES – VOLET PROJETS STRUCTURANTS» : DÉPÔT DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ LOCAL ET APPUI AUX DIVERS PROJETS

ATTENDU que les projets locaux suivants soumis au comité local du fonds de développement des territoires d'Adstock pour recommandations au conseil municipal nous apparaissent comme étant des projets à caractère structurant tel que défini dans le programme «*Fonds de développement des territoires – volet projets structurants pour améliorer les milieux de vie*» de la MRC des Appalaches 2016-2017;

1. Évaluation du projet de reconstruction de la quincaillerie coopérative des consommateurs de Saint-Méthode-de-Frontenac;
2. Organisation du Défi 4 Vents;
3. Jardins communautaires et collectifs;
4. Sentier pédestre secteur Saint-Méthode;
5. Plan de paysage d'Adstock;

ATTENDU que ces projets s'inscrivent parfaitement dans la vision et les priorités de développement de la MRC des Appalaches;

ATTENDU les recommandations présentées au conseil municipal sous forme de résolution provenant du comité local de développement des territoires d'Adstock;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu d'appuyer et de soumettre, dans le cadre du programme «*Fonds de développement des territoires – volet projets structurants pour améliorer les milieux de vie*» de la MRC des Appalaches, les demandes d'aide financière au montant et pour chacun des projets ci-dessous énumérés;

1. Évaluation du projet de reconstruction de la quincaillerie coopérative de consommateurs de Saint-Méthode-de-Frontenac au montant de 7 500 \$, lequel dossier est porté par la signataire Chantal Cloutier;
2. Organisation du Défi 4 Vents au montant de 5 000 \$;
3. Jardins communautaires et collectifs au montant de 4 200 \$;
4. Sentier pédestre secteur Saint-Méthode au montant de 7 000 \$;
5. Plan de paysage d'Adstock au montant de 5 000 \$.

Il est également résolu ce qui suit :

- que la municipalité d'Adstock s'engage à contribuer au projet en concordance avec les prérogatives du programme;
- pour les dossiers municipaux, la municipalité d'Adstock s'engage à présenter les redditions de comptes à la fin de chacun de ces projets;
- pour le projet numéro 2 apparaissant ci-dessus, d'autoriser Justin Lessard Nadeau, à signer, pour et au nom de la municipalité d'Adstock, tous les documents relatifs à la bonne conduite du projet;
- pour les projets 3, 4 et 5 ci-dessus inscrits, d'autoriser Jérôme Grondin, à signer, pour et au nom de la municipalité d'Adstock, tous les documents relatifs à la bonne conduite de ces projets.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-02-042

RECONNAISSANCE DES 25 ANNÉES D'ANCIENNETÉ D'EMPLOYÉS MUNICIPAUX : AUTORISATION D'UN BUDGET

La municipalité d'Adstock, en vertu de sa politique de reconnaissance adoptée le 7 juillet 2014, désire souligner la reconnaissance de ses employés ayant cumulé 25 années de service. À cet égard, il y a lieu d'autoriser un budget de dépenses.

Suite aux discussions,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Et résolu d'autoriser une dépense au montant de 1125 \$, taxes applicables incluses pour l'achat de montres gravées à l'effigie de la municipalité en vue de souligner les 25 années de service de trois (3) employés municipaux auprès de la municipalité d'Adstock.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-02-043

GESTION DE LA SALLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE INTERGÉNÉRATIONNEL : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE

ATTENDU que le conseil municipal confie, pour une période de trois (3) ans, la gestion de la salle du centre communautaire intergénérationnel à la Société de développement Sacré-Cœur-de-Marie;

ATTENDU qu'il y a lieu de signer un protocole d'entente de gestion entre les parties;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Et résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité d'Adstock, le protocole d'entente de gestion d'une durée de trois (3) ans par lequel la municipalité d'Adstock confie, à la Société de développement Sacré-Cœur-de-Marie, la gestion de la salle communautaire du centre intergénérationnel.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-02-044

PROJET D'INSONORISATION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE DU CENTRE INTERGÉNÉRATIONNEL : PARTICIPATION FINANCIÈRE, AUTORISATION D'ACHAT ET D'INSTALLATION DE DIVERS ÉQUIPEMENTS ET MODE DE FINANCEMENT

ATTENDU qu'en vertu de la résolution numéro 16-10-283, la municipalité d'Adstock autorisait la Société de développement de Sacré-Cœur-de-Marie à exécuter des travaux d'insonorisation dans la salle du centre communautaire intergénérationnel sis dans le secteur Sacré-Cœur-de-Marie;

ATTENDU qu'une demande de subvention a été déposée, via le programme de subvention intitulé «Programme d'infrastructures communautaires de Canada 150» (PIC150), en vue de procéder à ces travaux;

ATTENDU qu'en vertu de la susdite résolution, la municipalité d'Adstock confirmait son engagement à défrayer sa part dans ce projet;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite bénéficier du moment de réalisation de ces travaux pour acquérir et installer certains équipements permanents, lequel coût des susdits équipements ne font pas partie du programme de subvention;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,
Et résolu d'informer la Société de développement de Sacré-Cœur-de-Marie que la municipalité d'Adstock accepte de contribuer financièrement au montant de 15 000 \$, lequel montant comprend l'engagement financier au projet et l'achat d'équipements visuels en vue de réaliser le projet d'insonorisation de la salle communautaire du centre intergénérationnel.

Il est également résolu de financer cette dépense à même le budget 2017 consenti pour le fonds stratégique.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-02-045

VENTE DU LOT 5 990 289 AU MINISTÈRE DE LA FORÊT, DE LA FAUNE ET DES PARCS : MODALITÉS, MANDAT AU NOTAIRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

En vertu de la résolution numéro 16-07-207, à la demande du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), la municipalité d'Adstock cédait le lot 5 990 289 au cadastre du Québec étant une partie du lot 5 450 268. Afin d'officialiser la transaction, il y a lieu de confirmer certains aspects.

À cet effet,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu ce qui suit :

- de confirmer, au ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs que la municipalité d'Adstock fixe symboliquement le prix de vente à 1 \$ pour ce lot;
- la susdite vente du lot 5 990 289 au domaine privé oblige la fermeture de la voie de circulation ouverte à la circulation automobile. Par conséquent, la municipalité d'Adstock ferme définitivement, à la circulation automobile, le lot 5 990 289 pour le cadastre du Québec;
- de confier à Me Martin Hamel, notaire, le mandat de produire et d'enregistrer les documents nécessaires au transfert de propriété;
- d'autoriser messieurs Pascal Binet et Jean-Rock Turgeon, respectivement maire et directeur général/secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité d'Adstock, tous les documents visant la bonne conduite de ce dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-02-046

COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES BOUES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES : DÉPÔT DES SOUMISSIONS, OCTROI DU CONTRAT ET AUTORISATION DE SIGNATURES

ATTENDU que la municipalité gère depuis plusieurs années les boues provenant des fosses septiques de son territoire et que le contrat liant la municipalité avec un fournisseur est à échéance;

ATTENDU qu'un appel d'offres public fut lancé à cet effet;

ATTENDU que seule la firme Sani-Thetford inc. a déposé sa soumission dans les délais prescrits;

ATTENDU que l'analyse révèle que la soumission déposée est conforme à nos documents d'appel d'offres;

ATTENDU que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la présente soumission et s'en déclarent satisfaits;

SOUSSIONNAIRES	Catégorie 1⁽¹⁾	Catégorie 2⁽¹⁾	Catégorie 3⁽¹⁾
Sani-Thetford 2000 inc.	65.00 \$	80.00 \$	75.00 \$

¹ (prix à la vidange excluant toutes taxes applicables)

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu de ce qui suit :

- d'octroyer le contrat de collecte, de transport et de disposition des boues des installations septiques au site d'enfouissement à la firme «Sani-Thetford 2000 inc.». Le contrat, débutant le 1^{er} mars 2017 pour se terminer le 28 février 2020, est accordé en vertu du coût unitaire pour chacune des catégories présentées ci-dessus;
- d'autoriser messieurs Pascal Binet et Jean-Rock Turgeon, respectivement maire et directeur général/secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité d'Adstock, le contrat à intervenir avec la firme «Sani-Thetford 2000 inc.».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-02-047

CONGRÈS DE LA COMBEQ : AUTORISATION D'INSCRIPTION

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'autoriser monsieur François Grondin, inspecteur en bâtiment et en environnement, à participer au congrès de la COMBEQ (Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement) qui se tiendra à l'Hôtel Hilton Québec du 4 au 6 mai prochain.

Il est bien entendu que les coûts d'inscription et les frais afférents seront entièrement défrayés par la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-02-048

TRAVAUX ENVIRONNEMENTAUX 2017 : APPROBATION ET AUTORISATION DES VERSEMENTS DES SUBVENTIONS

Certaines associations de riverains des lacs sis sur le territoire de la municipalité ont déposé, auprès du Comité consultatif en matière d'environnement (CCE), leurs projets environnementaux pour 2017. Suite à l'analyse des propositions reçues, les recommandations du comité sont déposées au conseil municipal.

Suite aux discussions,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Et résolu d'entériner cette recommandation et d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à décaisser, suivant la signature du protocole régissant les travaux, une somme maximale de 54 861.80 \$ répartie comme suit :

- | | |
|--|--------------|
| • Association du lac-à-la-Truite | 26 000.00 \$ |
| • Associations des riverains du Grand lac Saint-François | 3 000.00 \$ |
| • A.P.E.L.-du-Huit | 4 942.00 \$ |
| • Associations des riverains du lac Bolduc | 20 919.80 \$ |

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-02-049

ACQUISITION D'UN TERRAIN APPARTENANT À LA SOCIÉTÉ GESTION BOIS LE DUC S.E.N.C. : MANDAT AU NOTAIRE, AUTORISATION DE SIGNATURES ET MODE DE FINANCEMENT

ATTENDU que la municipalité d'Adstock acquiert, de la société Gestion Bois Le Duc S.E.N.C., le terrain étant le lot rénové 6 002 167 au cadastre du Québec;

ATTENDU qu'en contrepartie d'une somme de 30 000 \$ taxes en sus, le propriétaire consent à céder sa propriété à la municipalité d'Adstock;

ATTENDU qu'il y a lieu de confier à un notaire le mandat de préparer et d'enregistrer les actes légaux et d'en autoriser les signatures;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Et résolu ce qui suit :

- que la municipalité d'Adstock se porte acquéreur auprès de la société «Gestion Bois Le Duc S.E.N.C.» d'un terrain étant le lot rénové 6 002 167 au cadastre du Québec;
- de défrayer la somme de 30 000 \$ taxes en sus pour cette acquisition et de financer cet achat en puisant le montant au fonds d'opération 2017;
- de confier à Me Martin Hamel, notaire, le mandat de produire et d'enregistrer les documents nécessaires au transfert de propriété;
- de défrayer tous les honoraires professionnels engendrés par le susdit mandat;
- d'autoriser messieurs Pascal Binet et Jean-Rock Turgeon, respectivement maire et directeur général/secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité d'Adstock, tous les documents visant la bonne conduite de ce dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-02-050

FOURNITURE, LIVRAISON, PROFILAGE ET ÉPANDAGE DE BÉTON BITUMINEUX : DÉPÔT DES SOUMISSIONS, OCTROI DU CONTRAT ET MODE DE FINANCEMENT

Au cours de l'année 2017, la municipalité d'Adstock entend réaliser des travaux de pose de béton bitumineux et des travaux d'entretien et de rapiéçage sur ses voies de circulation. Principalement, ces travaux sont ceux financés par le programme «Accélération des investissements sur le réseau routier local» (AIRRL) et par le règlement d'emprunt numéro 175-15.

Conformément à la loi, un appel d'offres public fut lancé en vue de la fourniture, la livraison, le profilage et la pose d'enrobé bitumineux à divers endroits sur le territoire.

Au terme de la période de présentation des soumissions, quatre (4) soumissionnaires, soit «Sintra inc. – région Estrie», «Pavage Sartigan ltée», «Pavage Centre Sud du Québec inc.» et «Construction Abénakis inc.» ont déposé leur offre dans les délais prescrits. Les soumissionnaires, tous jugés conformes à l'appel d'offres, nous proposent de réaliser les travaux inscrits au devis de soumission selon les prix suivants, lesquels prix comprennent les taxes applicables :

SOUSSIONNAIRES	GRAND TOTAL
Sintra inc. – région Estrie	1 028 642.01 \$
Pavage Sartigan ltée.	1 086 995.54 \$
Pavage Centre Sud du Québec inc.	1 134 902.96 \$
Construction Abénakis inc.	1 478 608.49 \$

Suite à l'analyse des soumissions reçues et à la recommandation du directeur de l'ingénierie et des travaux publics,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Et résolu d'entériner la recommandation du susdit directeur et d'octroyer le contrat pour la fourniture, la livraison, le profilage et la pose de béton bitumineux, pour l'année 2017, à la firme «Sintra inc. – région Estrie» selon les prérogatives contenues au devis d'appel d'offres dont le montant s'élève à 1 028 642.01 \$.

Il est également résolu de financer le montant de la dépense de la façon suivante :

- une partie de la somme des coûts est assumée par le programme de subvention «Réhabilitation du réseau routier local – volet Accélération des investissements sur le réseau routier local» (AIRRL) du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);
- une partie à même le règlement d'emprunt 175-15 de la municipalité d'Adstock;
- une partie par le budget d'opération.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-02-051

FOURNITURE DE PIERRE ET GRAVIER : DÉPÔT DES SOUMISSIONS, OCTROI DES CONTRATS ET MODE DE FINANCEMENT

Suite à nos divers appels d'offres publiques en vue d'obtenir des soumissions pour la fourniture de pierre et de gravier concassés pour la réalisation des travaux prévus à l'intérieur du programme «Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL), à l'ouverture des soumissions en regard de la fourniture de gravier concassé, seule la firme «Groupe Nadeau inc.», a déposé, dans les délais prescrits, des soumissions conformes à notre appel d'offres.

En ce qui concerne la pierre concassée, les firmes «Sintra inc. – région Estrie», «Excavation Maggy inc.», «Couillard Construction ltée», «Granilake» et «Groupe Nadeau inc.» ont également déposé, dans les délais prescrits, des soumissions conformes à notre appel d'offres.

Tous ces fournisseurs nous proposent la fourniture de pierre et de gravier concassés, à la tonne métrique, selon les prix soumis suivant, lesquels prix comprennent le chargement, la pesée et toutes les taxes et redevances imposées.

SOUSSIONNAIRES	PIERRE CONCASSÉE MG-20B
Sintra inc. – région Estrie	5.62 \$
Excavation Maggy inc.	10.18 \$
Couillard Construction ltée.	11.09 \$
Granilake	11.21 \$
Groupe Nadeau inc.	11.42 \$

SOUSSIONNAIRES	GRAVIER CONCASSÉ MG-20B
Groupe Nadeau inc.	13.79 \$

SOUSSIONNAIRES	PIERRE CONCASSÉE MG-20A	GRAVIER CONCASSÉ MG-20A
Excavation Maggy inc.	11.96 \$	-----
Couillard Construction ltée.	12.08 \$	-----
Groupe Nadeau inc.	12.34 \$	12.12 \$
Granilake	12.36 \$	-----
Sintra inc. – région Estrie	13.80 \$	-----

ATTENDU l'intégration du critère «distance de transport du matériel» dans notre analyse, tel que stipulé dans le devis de soumission pour fonder notre décision. La charte à jour du MTMDET est utilisée pour déterminer le critère «distance»;

ATTENDU la situation géographique des cinq (5) fournisseurs différents en fonction de notre territoire;

ATTENDU l'intégration du critère «distance de transport du matériel», il est impossible de retenir qu'un seul fournisseur vu l'étendue de notre territoire puisque le prix n'est pas le seul facteur discriminant;

ATTENDU l'analyse effectuée en tenant compte des critères énoncés au devis d'appel d'offres;

ATTENDU la recommandation du directeur de l'ingénierie et des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu, suite à l'analyse, d'entériner la recommandation du susdit directeur et de retenir, en vertu des prix soumis ci-dessus indiqués pour la fourniture de pierre et de gravier concassés pour l'année 2017 selon les endroits de transport, les soumissionnaires suivants :

PIERRE CONCASSÉE MG-20B

- Secteurs Saint-Méthode & Saint-Daniel : Sintra inc. – région de l'Estrie
- Secteurs Sacré-Cœur & Sainte-Anne : Sintra inc. – région de l'Estrie et Excavation Maggy inc.

GRAVIER CONCASSÉ MG-20B

- Groupe Nadeau inc.

PIERRE CONCASSÉE MG-20A

- Secteurs Saint-Méthode & Saint-Daniel : Groupe Nadeau inc. et Sintra inc. – région de l'Estrie
- Secteurs Sacré-Cœur & Sainte-Anne : Excavation Maggy inc., Couillard Construction ltée et Groupe Nadeau inc.

GRAVIER CONCASSÉ MG-20A

- Groupe Nadeau inc.

Il est également résolu de financer le montant de la dépense de la façon suivante :

- une partie de la somme des coûts est assumée par le programme de subvention «Réhabilitation du réseau routier local – volet Accélération des investissements sur le réseau routier local» (AIRRL) du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);
- une partie à même le règlement d'emprunt 175-15 de la municipalité d'Adstock;
- une partie par le budget d'opération.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-02-052

TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES CHEMIN SACRÉ-CŒUR EST / ROUTE DU LAC SAINT-FRANÇOIS : DÉPÔT DES SOUMISSIONS ET OCTROI DU CONTRAT

Au cours de l'année 2017, la municipalité d'Adstock entend réaliser des travaux d'infrastructures sur la route du lac Saint-François et le chemin Sacré-Cœur Est. À cet égard, un appel d'offres public fut lancé, conformément à la loi, concernant la réalisation de ces travaux d'infrastructures. Ceux-ci sont financés par le programme «Accélération des investissements sur le réseau local» (AIRL) et le règlement d'emprunt numéro 175-15.

Au terme de la période de présentation des soumissions, les onze (11) soumissionnaires apparaissant dans la liste ci-dessous ont déposé leur offre dans les délais prescrits.

Suite à l'analyse de la conformité des soumissions, il appert que la soumission déposée par «Transport Maggy Beaudet» est jugée non conforme aux dispositions de notre appel d'offres et, par conséquent, est rejetée. Les soumissionnaires conformes nous proposent de réaliser les travaux selon les prix soumis suivants, lesquels comprennent les taxes applicables.

SOUMISSIONNAIRES	PRIX
Les Constructions de l'Amiante inc.	456 859.95 \$
Excavation Bolduc inc.	470 699.22 \$
Excavation Gagnon & Frères inc.	511 704.86 \$
J-C Lizotte inc.	533 799.57 \$
Cité Construction TM inc.	545 496.24 \$
Les Pavages de Beauce ltée.	551 734.56 \$
R.J. Dutil & Frères inc.	564 469.76 \$
Sintra inc. – région de l'Estrie	611 937.88 \$
Les Constructions Binet inc.	624 898.32 \$
Giroux & Lessard	657 657.56 \$

Suite à l'analyse des soumissions et à la recommandation du directeur de l'ingénierie et des travaux publics à cet effet,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'entériner la recommandation du susdit directeur et d'octroyer le contrat pour la réalisation de travaux d'infrastructures sur la route du lac Saint-François et le chemin Sacré-Cœur Est au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence à la firme «Les Constructions de l'Amiante inc.» au montant de 456 859.95 \$.

Il est également résolu de financer le montant de la dépense de la façon suivante :

- une partie de la somme des coûts est assumée par le programme de subvention «Réhabilitation du réseau routier local – volet Accélération des investissements sur le réseau routier local» (AIRRL) du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);
- l'autre partie à même le règlement d'emprunt 175-15 de la municipalité d'Adstock.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-02-053

TRAVAUX FINANCÉS CONJOINTEMENT PAR LE PROGRAMME DE SUBVENTION AIRRL, PAR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 175-15 ET PAR UNE RÉSERVE FINANCIÈRE : DÉCRET DES TRAVAUX

ATTENDU que des travaux d'infrastructures sont financés conjointement par le programme de subvention «Réhabilitation du réseau routier local – volet Accélération des investissements sur le réseau routier local» (AIRRL) du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) et par le règlement d'emprunt numéro 175-15;

ATTENDU qu'une partie de ces travaux sont également financés par une réserve financière;

ATTENDU que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des divers projets à réaliser et s'en déclarent satisfaits;

ATTENDU la recommandation du directeur de l'ingénierie et des travaux publics;

ATTENDU qu'il y a lieu de décréter les travaux et d'autoriser les dépenses nécessaires à la réalisation des projets;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu d'entériner la recommandation du directeur de l'ingénierie et des travaux publics, de décréter et d'autoriser les dépenses nécessaires en vue de la réalisation des divers travaux d'infrastructures financés conjointement en partie par le programme de subvention «Réhabilitation du réseau routier local – volet Accélération des investissements sur le réseau routier local» (AIRRL) du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET), en partie par le règlement d'emprunt numéro 175-15 et en partie par une réserve financière pour un montant totalisant la somme de 2 389 912 \$ réparti comme suit :

	<u>LIEUX</u>	<u>MONTANT</u>
1.	Route du lac Saint-François et chemin Sacré-Cœur Est	746 952 \$
2.	Route du lac-du-Huit	367 063 \$
3.	Chemin de la Grande-Ligne	202 245 \$
4.	Route du Domaine	221 010 \$
5.	Rang des Campagnards	328 757 \$
6.	Chemin Sacré-Cœur Ouest	351 629 \$
7.	Chemin Sacré-Cœur Est	172 256 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-02-054

TRAVAUX PRÉVUS AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 175-15 : DÉCRET DES TRAVAUX

ATTENDU que des travaux d'infrastructures sont financés par le règlement d'emprunt numéro 175-15;

ATTENDU qu'une partie de ces travaux sont également financés par une réserve financière;

ATTENDU que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des divers projets à réaliser et s'en déclarent satisfaits;

ATTENDU la recommandation du directeur de l'ingénierie et des travaux publics;

ATTENDU qu'il y a lieu de décréter les travaux et d'autoriser les dépenses nécessaires à la réalisation des projets;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu d'entériner la recommandation du directeur de l'ingénierie et des travaux publics, de décréter et d'autoriser les dépenses nécessaires en vue de la réalisation des divers travaux d'infrastructures financés conjointement en partie par le règlement d'emprunt numéro 175-15 et en partie par une réserve financière pour un montant totalisant la somme de 627 067 \$ réparti comme suit :

	<u>LIEUX</u>	<u>MONTANT</u>
1.	10 ^e rang	45 402 \$
2.	14 ^e rang	189 595 \$
3.	Chemin J.-E.-Fortin	392 070 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-02-055

TRAVAUX CONNEXES FINANCÉS CONJOINTEMENT PAR LE PROGRAMME DE SUBVENTION AIRRL, PAR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 175-15 ET PAR UNE RÉSERVE FINANCIÈRE : OCTROI DE DIVERS CONTRATS ET DES MANDATS D'HONORAIRES PROFESSIONNELS

ATTENDU que, sur certains tronçons de voie de circulation inscrits au programme, des travaux connexes doivent être réalisés;

ATTENDU que certains contrats et certains mandats d'honoraires professionnels doivent être octroyés en vue de la réalisation des travaux d'infrastructures financés conjointement en partie par le programme AIRRL, en partie par le règlement d'emprunt numéro 175-15 et en partie par une réserve financière;

ATTENDU que le montant de chacun des contrats/mandats respectifs à octroyer ont fait l'objet d'évaluation préalable et peuvent être octroyés de gré à gré étant donné que chacun des contrats/mandats est inférieur à 25 000 \$;

ATTENDU la recommandation du directeur de l'ingénierie et des travaux publics;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser les dépenses nécessaires à la réalisation des projets;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu d'entériner la recommandation du directeur de l'ingénierie et des travaux publics et d'autoriser les dépenses nécessaires en vue de la réalisation des divers travaux connexes d'infrastructures financés conjointement en partie par le programme AIRRL, en partie par le règlement d'emprunt numéro 175-15 et en partie par une réserve financière. Ces contrats/mandats sont les suivants :

- Ecce Terra arpenteurs-géomètres, un mandat d'honoraires professionnels au montant d'environ 4 000 \$, taxes en sus pour des travaux de repérage des emprises des chemins;
- SNC Lavalin, un mandat d'honoraires professionnels au montant de 20 000 \$, taxes en sus pour des activités de surveillance de chantier;
- GHD Laboratoire, un mandat au montant de 19 930 \$ taxes en sus pour des travaux d'échantillonnage et de contrôle de la qualité;
- Jean Leclerc Excavation, un mandat au montant de 17 555 \$, taxes en sus pour des travaux de décohesion;
- Dura-Lignes, un contrat de 7 900 \$, taxes en sus pour le marquage de la chaussée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-02-056

PROJET DE PROLONGEMENT DE LA RUE MARTIN : DÉPÔT D'UNE SOUMISSION D'HONORAIRES PROFESSIONNELS ET OCTROI D'UN MANDAT

ATTENDU que le conseil municipal prévoit prolonger son réseau d'aqueduc et d'égout sur une longueur d'environ 340 mètres pour desservir des terrains résidentiels situés sur la rue Martin;

ATTENDU qu'il y a lieu de mandater une firme d'ingénieur-conseil pour la réalisation des activités d'ingénierie dans le cadre du projet de prolongement des services municipaux sur la susdite rue;

ATTENDU l'offre de service portant le numéro 873537-0482 datée du 9 août 2016 présentée par la firme SNC Lavalin;

ATTENDU la recommandation du directeur de l'ingénierie et des travaux publics en regard de ce projet;

ATTENDU que ce mandat peut être octroyé de gré à gré puisque le montant de la proposition est inférieur à 25 000 \$;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser les dépenses nécessaires à la réalisation de ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,
Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Et résolu d'entériner la recommandation du directeur de l'ingénierie et des travaux publics et de mandater la firme «SNC Lavalin» de nous fournir l'assistance technique nécessaire en vue de prolonger, sur environ 340 mètres, les services municipaux sur la rue Martin. Telle la proposition portant le numéro 873537-0482 datée du 9 août 2016, le montant accordé à titre d'honoraires professionnels pour la réalisation de ce mandat est de 20 500 \$ taxes en sus. Cette dépense est financée par le fonds d'opération.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-02-057

PROJET DE PROLONGEMENT DE LA RUE RÉJEAN : DÉPÔT D'UNE SOUMISSION D'HONORAIRES PROFESSIONNELS ET OCTROI D'UN MANDAT

ATTENDU que le conseil municipal prévoit prolonger son réseau d'aqueduc et d'égout sur une longueur d'environ 220 mètres pour desservir des terrains résidentiels situés sur la rue Réjean;

ATTENDU qu'il y a lieu de mander une firme d'ingénieur-conseil pour la réalisation des activités d'ingénierie dans le cadre du projet de prolongement des services municipaux sur la susdite rue;

ATTENDU l'offre de service portant le numéro 873537-0481 datée du 9 août 2016 présentée par la firme SNC Lavalin;

ATTENDU la recommandation du directeur de l'ingénierie et des travaux publics en regard de ce projet;

ATTENDU que ce mandat peut être octroyé de gré à gré puisque le montant de la proposition est inférieur à 25 000 \$;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser les dépenses nécessaires à la réalisation de ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu d'entériner la recommandation du directeur de l'ingénierie et des travaux publics et de mandater la firme «SNC Lavalin» de nous fournir l'assistance technique nécessaire en vue de prolonger, sur environ 220 mètres, les services municipaux sur la rue Réjean. Telle la proposition portant le numéro 873537-0481 datée du 9 août 2016, le montant accordé à titre d'honoraires professionnels pour la réalisation de ce mandat est de 20 000 \$ taxes en sus. Cette dépense est financée au fonds d'opération.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

AFFAIRES DIVERSES

17-02-058

PROJET PILOTE EN PARTENARIAT AVEC LA MRC DES APPALACHES FINANCÉ PAR LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES, PRÉSERVATION DES PAYSAGES : APPUI AU PROJET ET ENGAGEMENT

ATTENDU la municipalité d'Adstock accepte de participer au projet pilote en partenariat avec la MRC des Appalaches;

ATTENDU que le projet de préservation des paysages est financé par le Fonds de développement des territoires;

ATTENDU que la participation municipale se limite à la comptabilisation du temps d'une ressource humaine consacrée au projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu de confirmer, à la MRC des Appalaches, que la municipalité d'Adstock accepte de participer au projet pilote financé par le Fonds de développement des territoires (FDT) en vue de la préservation des paysages et qu'elle s'engage à contribuer en temps consacré par une ressource humaine à l'intérieur de ce projet.

Il est également résolu d'autoriser monsieur Jérôme Grondin, à signer, pour et au nom de la municipalité d'Adstock, tous les documents visant la bonne conduite de ce dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-02-059

CADRE DE LA NÉGOCIATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE

ATTENDU que le budget d'opération 2017 tient compte de la même masse salariale que celle attribuée au budget 2016;

ATTENDU que le conseil municipal précise que la négociation de la convention collective des employés doit s'effectuer dans le cadre budgétaire 2017;

ATTENDU que le conseil municipal détermine les membres du comité de négociation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Et résolu ce qui suit :

- de procéder à la négociation de la convention collective dans le respect du cadre budgétaire 2017;
- que le comité pour la ronde de négociation de la convention collective des employés soit composé du maire, du directeur général, de la conseillère Martine Poulin, responsable du dossier des ressources humaines ainsi que le conseiller Pierre Quirion;
- de permettre au comité de s'adjoindre les ressources nécessaires pour la bonne marche des discussions afin de parvenir à une entente négociée tout en respectant le cadre et les principes financiers adoptés par le conseil en décembre dernier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE ET RAPPORTS

Les correspondances et les rapports reçus au cours du dernier mois furent transférés électroniquement et/ou présentés aux élus lors d'une séance de travail et/ou préparatoire au conseil municipal.

RAPPORTS ET COMPTES-RENDUS

R1) Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

INFORMATIONS MUNICIPALES

En regard du ou des sujets inscrits sous cette rubrique, au bénéfice des gens, s'il y a lieu, Monsieur le Maire commente chacun d'eux.

F1) Prochaine séance ordinaire du conseil : lundi, 6 mars 2017, 19h30 en la salle de l'édifice Bernardin-Hamann.

- F2) Journée de glisse municipale au mont Adstock : samedi, 11 février 2017.
- F3) Rencontre d'information sur le processus d'évaluation des propriétés : lundi, 13 février 2017, 19h30 en la salle de l'édifice Bernardin-Hamann. Le conférencier est M. Yves Kirouac de la firme Évimbec Itée, firme mandataire du rôle d'évaluation.
- F4) Rencontre avec les propriétaires dont leur résidence est branchée sur le réseau d'aqueduc du lac Jolicoeur : dimanche, 19 février 2017, 14h00 en la salle de l'édifice Bernardin-Hamann.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets. Séance tenante, les réponses sont rendues. Les questions n'ayant pas été répondues le seront à une séance ultérieure.

17-02-060

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu de lever la séance à 21h25.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

Le directeur général et
secrétaire-trésorier

Pascal Binet

Jean-Rock Turgeon

jrt